

TERRA CARIBEAS.A.

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE

1. Inscription et paiement

Toute inscription devra être accompagnée du versement d'un acompte représentant 40% du montant total des prestations, la réception de cet acompte n'impliquant l'acceptation de la réservation que dans la mesure des places disponibles. En cas d'accord, le solde du prix des prestations devra être réglé 45 jours avant le début effectif des prestations. Dès confirmation du dossier, il sera en outre demandé au client de fournir le plus tôt possible les informations concernant les participants (noms, prénoms, dates de naissance, numéros de passeport), afin de garantir les réservations.

Terra Caribea ne pourra être tenu pour responsable si les informations ne sont pas reçues à temps, et si les réservations en sont affectées.

2. Frais d'annulation

Si le client doit annuler son voyage, les sommes versées seront remboursées sous réserve des retenues suivantes, en fonction de la date du desistement :

- **Plus de 120 jours avant l'arrivée** : la totalité des sommes versées sera remboursée, amputées des frais bancaires résultants du virement de remboursement.
- **De 90 à 119 jours avant l'arrivée** : 70% de l'acompte versé sera retenu, correspondant aux prépaiements de certains services (hôtels, vols...).
- **De 46 à 89 jours avant l'arrivée** : 100% de l'acompte versé sera retenu, correspondant aux prépaiements de certains services (hôtels, vols...).
- **De 30 à 45 jours avant l'arrivée** : 60% du montant total du dossier sera retenu.
- **Moins de 30 jours avant l'arrivée** : 100 % du montant total du dossier sera retenu.

En cas de changement du nombre de participants, les tarifs seront révisés et adaptés au nouveau nombre de participants.

Nous ne sommes pas en mesure de concéder une assurance annulation, un tel contrat n'existant pas au Panama & Costa Rica. Vous pouvez cependant vous renseigner auprès de votre assureur.

3. Réclamations

Toute réclamation en ce qui concerne un circuit (désaccord, inaccomplissement d'une partie du circuit, etc.) devra être formulée par le client auprès de Terra Caribea. Un éventuel litige se réglera à l'amiable. En cas de désaccord complet, Terra Caribea étant une société de droit local, ce sont les Tribunaux du pays qui seront jugés compétents.

4. Assurances

En acceptant de voyager avec Terra Caribea, vous devez souscrire personnellement et de façon obligatoire une assurance assistance-rapatriement. La plupart des cartes de paiement donnent droit au bénéfice d'une ou deux assurances ; une assurance voyage et une convention d'assistance médicale/rapatriement. Dans le cas où vous avez payé votre billet d'avion avec votre carte Visa, ou payé votre acompte via notre service de paiement en ligne, vous êtes normalement assurés de fait - vous pouvez vous renseigner à ce sujet auprès de votre banque.

Terra Caribea vous fera signer une décharge de responsabilités à votre arrivée au Panama ou Costa Rica.

5. Responsabilité

Passeports, vaccins: Terra Caribea ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Ceux-ci doivent se plier aux règlements et formalités de police, douane et santé à tout moment du voyage. Chaque participant doit prendre également à sa charge l'obtention de tous les documents exigés par les autorités des pays visités. Terra Caribea n'est pas responsable en cas de retard ou d'impossibilité d'un participant de présenter des documents en règle. Les frais occasionnés sont à la charge du client. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement.

Renseignez-vous auprès du Consulat panaméen et/ou costaricain le plus proche au sujet des formalités douanières en vigueur.

6. Risques

Chaque participant est conscient que, vu le caractère des voyages que nous organisons, il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, l'état des routes, le caractère aventureux de certains circuits (notamment les randonnées, les sports nautiques, la plongée sous marine, les expéditions en véhicule tout terrain). Le Panama & le Costa Rica ne comptent pas encore d'organismes permettant une évacuation rapide dans la plupart des endroits éloignés des villes. Le client assume ces risques en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à Terra Caribe, aux guides ou aux différents prestataires.

Si les circonstances l'imposent et en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, mais aussi pour des raisons climatiques ou des événements imprévus, Terra Caribe se réserve le droit directement ou par l'intermédiaire de ses accompagnateurs de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire à un autre, ainsi que les dates ou les horaires de départ, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnité.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les directives données par l'accompagnateur Terra Caribe.

Terra Caribe ne peut être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe. Terra Caribe se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des participants. Aucune indemnité ne serait alors due.

7. Hôtellerie

L'infrastructure hôtelière au Panama & Costa Rica reste de qualité inférieure à celle que l'on peut trouver en Europe de l'Ouest. Cependant, nous travaillons régulièrement avec des hôtels que nous connaissons et avec lesquels nous maintenons des rapports de confiance. Terra Caribe ne pourrait être tenu pour responsable si des problèmes (vols entre autre) survenaient dans un hôtel.

8. Bagages

Vos bagages demeurent en permanence sous votre propre responsabilité. Ne confiez pas à votre accompagnateur la charge de les surveiller. Il ne peut pas matériellement assurer cette tâche.

9. Transport aérien & Climat

Si votre voyage est modifié en raison d'une perturbation du trafic aérien ou des raisons climatiques, nous ne pouvons être tenus pour responsables. Les frais en résultant resteraient à votre charge.

10. Force majeure

Si des événements extérieurs venaient perturber la marche normale du pays (ex: troubles politiques et sociaux, catastrophes naturelles,...), Terra Caribe se réserve le droit d'annuler un voyage ou d'en modifier son contenu. En cas d'annulation, il sera retenu la part de l'acompte correspondant au prépaiement des prestations déjà réservées. En cas de modification du parcours, un nouveau devis sera établi.

11. Taux de change

Les circuits vendus dans une autre monnaie que le Dollar Américain (notamment l'Euro) sont basés sur un taux de change calculé à un moment donné. En cas de dévaluation ou appréciation subite (supérieure à 10%) au paiement de l'acompte ou du solde, le montant du voyage serait réévalué.

L'acceptation d'un circuit vaut acceptation de nos Conditions Générales de Ventes.

TERRA CARIBE S.A.

*Membre actif de la Chambre de Commerce Franco-Costaricienne de Commerce et d'industrie
Responsabilité Civile Professionnelle Internationale : Contrat 0001494 auprès de l'INS
Registre du Commerce et des Sociétés : CJ 3-101-538323*

www.panama-voyage.com

www.costarica-voyage.com

www.terra-explora.com

